



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel d'Angers

**Le premier président
La procureure générale**

Angers, le 09 octobre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis le 3 octobre 2025, s'est ouvert devant la cour d'assises du département de Maine et Loire le procès de Monsieur AL ZINE SULAYMANE jugé notamment pour des faits de meurtres aggravés, de tentatives de meurtres aggravés, d'agression sexuelle et tentative d'agression sexuelle.

Les débats se sont déroulés de façon sereine et sans incident dans leur conduite.

Au terme de l'instruction de l'affaire, le président a fait le choix de communiquer à l'ensemble des parties le projet des questions soumis à la cour et aux jurés.

A la fin du document, figurait une déclaration de culpabilité et une peine rattachées à une précédente affaire ayant servi de document de travail mais faisant apparaître le nom de Monsieur AL ZINE SULAYMANE.

Ces mentions constitutives d'une erreur matérielle et informatique, apparaissent de nature à générer un doute quant à l'impartialité objective du président de la cour d'assises au cours de ce procès et à remettre en cause le droit à un procès équitable.

La cour d'assises, saisie sur incident et ne souhaitant pas que la décision à venir puisse encourir la critique d'une quelconque partialité, a décidé, dans le respect des principes fondamentaux encadrant la procédure, de renvoyer le dossier à une prochaine session d'assises devant une cour autrement composée.

Monsieur AL ZINE SULAYMANE est à ce jour maintenu en détention.

Contact presse

Cabinets des chefs de cour

E-mail : chcab.ca-angers@justice.fr